



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
-----------------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

8658-10-25

2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 Adoption du procès-verbal

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
- 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025

5.0 Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
- 5.2 Dépôt du rapport des états comparatifs au 31 août 2025
- 5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires de membres du conseil
- 5.4 Dépôt de l'extrait du registre d'une déclaration de don, avantage ou marque d'hospitalité de l'année 2025
- 5.5 Demande de don Opération Nez Rouge – Campagne 2025
- 5.6 Adoption du règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.7 Renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'écocentre de Saint-Sauveur
- 5.8 Exercice du droit de préemption visant le lot 1 922 202 du cadastre du Québec
- 5.9 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour fin de constituer une réserve foncière lots 6 389 861 et 6 389 862



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

6.0 Travaux publics et voirie

- 6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de voirie tenue le 12 septembre 2025
- 6.2 Ressources humaines – Entérinement d'embauche d'un (1) journalier au Service des travaux publics
- 6.3 Octroi de contrat d'ingénierie – Réfection du chemin des Noyers
- 6.4 Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison d'abrasifs de type AB-10 pour la saison hivernale 2025-2026
- 6.5 Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison de sable pour la saison hivernale 2025-2026
- 6.6 Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison de sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-2026
- 6.7 Octroi de contrat pour effectuer des travaux de resurfacement sur le chemin des Plaines

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire – SANS OBJET

8.0 Urbanisme – SANS OBJET

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Ententes intermunicipales relatives à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres
- 9.2 Ressources humaines – Embauche d'un directeur au Service de sécurité publique et incendie

10.0 Environnement

- 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 22 septembre 2025

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

8659-10-25 4.0

Adoption du procès-verbal

8659-10-25 4.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8660-10-25 4.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8661-10-25 5.1

Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des factures payées au 30 septembre 2025 pour un montant de 548 389,57 \$.

Dépôts directs numéros : 3012, 2961 et 2973.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

D'accepter la liste des factures à payer au 30 septembre 2025 pour un montant de 777 841,38 \$.

Chèques numéros : 21424 à 21425 et 21426 à 21442 ;
Dépôts directs numéros : 3005 à 3011 et 3113 à 3061 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3329 à 3371 et 3373.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8662-10-25

5.2

Dépôt du rapport des états comparatifs au 31 août 2025

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil les états comparatifs au 31 août 2025, tel que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

8663-10-25

5.3

Dépôt des déclarations pécuniaires de membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Helen Morrison, conseillère ainsi que de monsieur Sylvain Harvey, conseiller, sont déposées au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

8664-10-25

5.4

**Dépôt de l'extrait du registre d'une déclaration de don, avantage ou
marque d'hospitalité de l'année 2025**

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU l'article 5.2.6.3 du Règlement 516-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus ;

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité de madame Helen Morrison, conseillère pour l'année 2025.

8665-10-25

5.5

Demande de don Opération Nez Rouge – Campagne 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle et de l'Accueil Communautaire Jeunesse le Labyrinthe ;

ATTENDU QUE la demande de don est formulée dans le cadre de la campagne 2025 d'Opération Nez rouge.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer un don de 200 \$ pour la campagne 2025 d'Opération Nez rouge.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8666-10-25

5.6

Adoption du règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-2.1, permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité ;

ATTENDU le règlement 489-2025 sur la tarification des biens, service et activités en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 489-2025 afin d'ajuster les tarifs visant l'émission et le renouvellement de permis pour les résidences de tourisme; d'apporter des clarifications sur l'installation de ponceaux sur le territoire et d'abroger le tarif d'émission de permis en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et de ses contribuables en général, de taxer les services en fonction des bénéfices reçus, en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent localement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné et qu'un projet du règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2025 et rendu disponible pour consultation par le public.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8667-10-25

5.7

Renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'écocentre

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur opère un écocentre sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a conclu en 2009, une entente intermunicipale, d'abord pour une durée de trois (3) ans puis renouvelable aux cinq (5) ans, avec la Ville de Saint-Sauveur pour l'utilisation de l'écocentre par nos citoyens ;

ATTENDU QUE cette entente intermunicipale, ainsi que celle des municipalités de Morin-Heights et Piedmont sont désormais arrivées à échéance et peuvent être renouvelées ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur souhaite regrouper les modalités dans une seule entente avec les trois (3) municipalités participantes, incluant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

le partage des immobilisations (notion absente de l'entente avec Sainte-Anne-des-Lacs) ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 2021-06-304, a informé les municipalités de Morin-Heights, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs de son intention de revoir les ententes intermunicipales ;

ATTENDU QUE les discussions entreprises en 2025 n'ont pas permis de conclure une nouvelle entente à ce jour ;

ATTENDU QUE les quatre (4) municipalités sont en accord pour poursuivre avec les ententes intermunicipales actuelles, tout en continuant les discussions en vue de conclure une nouvelle entente.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'autoriser le renouvellement de la présente entente jusqu'au 31 décembre 2026 ;

De poursuivre les discussions avec les parties prenantes dans le but d'arriver à la signature d'une nouvelle entente, et ce, avant le 31 décembre 2026.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8668-10-25

5.8

Exercice du droit de préemption visant le lot 1 922 202 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE suivant la séance extraordinaire du 18 septembre dernier la mairesse a exercé son droit de veto selon l'article 142 du *Code municipal du Québec* (CM) ;

ATTENDU l'adoption du Règlement 604-2023 visant l'exercice du droit de préemption selon les articles 1104.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (CM) ;

ATTENDU QU'un avis d'assujettissement au droit de préemption a été inscrit à l'égard du lot 1 922 202 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 9 septembre 2025 un avis d'intention d'aliéner indiquant que le propriétaire avait une offre d'achat acceptée à l'égard du lot 1 922 202 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit d'ici le 9 novembre 2025 notifier au propriétaire son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le lot 1 922 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne qui est assujéti.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que la Municipalité notifie au propriétaire du lot 1 922 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le lot 1 922 202 au prix et aux conditions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

énoncées dans l'avis d'intention d'aliéner et à l'offre d'achat acceptée et signée par le propriétaire en date du 7 septembre 2025 ;

De mandater les professionnels requis aux fins de réaliser la transaction du lot 1 922 202 ;

D'autoriser le maire ou la mairesse ainsi que la direction générale ou en leur absence le maire ou la mairesse suppléant(e) ainsi que la direction générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Madame Catherine Hamé, mairesse

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au surplus non affecté.

Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour fin de constituer une réserve foncière lots 6 389 861 et 6 389 862

ATTENDU la volonté de la Municipalité de favoriser l'interconnectivité des quartiers avec des sentiers multifonctionnels ;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour les lots 6 389 861 et 6 389 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lequel est situé dans le voisinage immédiat d'Héritage Plein air Du Nord ;

ATTENDU le pouvoir de la Municipalité de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 6 389 861 et 6 389 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux fins de constituer une réserve foncière, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur l'expropriation ;

D'autoriser la directrice générale à mandater un évaluateur agréé ainsi que tout professionnel requis pour donner suite à la présente résolution.

UN AMENDEMENT À LA PRÉSENTE RÉSOLUTION EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

Il est proposé que le seul moyen d'acquisition possible soit par une entente de gré à gré.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

CONTRE :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LES CONSEILLERS VOTENT DÉSORMAIS SUR LA RÉOLUTION INITIALE.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8670-10-25

6.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de voirie tenue le 12 septembre 2025

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité de voirie tenue le 12 septembre 2025.

8671-10-25

6.2

Ressources humaines – Entérinement d'embauche d'un (1) journalier au Service des travaux publics

ATTENDU la vacance d'un poste permanent temps plein au Service des travaux publics ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation en ressources humaines en vigueur ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de monsieur Snorri Le Masle, en date du 15 septembre 2025, à titre de personne salariée régulière en période de probation du groupe F, échelon 1 au Service des travaux publics.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-3200-141.



No de résolution
8672-10-25

6.3

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Octroi de contrat d'ingénierie – Réfection du chemin des Noyers

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à l'entretien de ses chemins selon la planification financière de son plan triennal 2025-2026-2027 ;

ATTENDU l'estimé préliminaire et les travaux préparatoires déjà réalisé et déposé, par la firme EXP, le 15 décembre 2021, pour le chemin des Noyers ;

ATTENDU la nécessité de poursuivre les travaux de conception des plans et devis pour construction ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un règlement d'emprunt pour les chantiers routiers 2026 avec un estimé budgétaire à jour ;

ATTENDU l'offre de service reçue le 22 septembre 2025 par la firme EXP pour la conception finale des plans et devis, appels d'offres et surveillance de chantier pour le projet de réfection du chemin des Noyers.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat d'ingénierie à la firme EXP pour un montant de 79 900 \$ plus taxes pour la réfection du chemin des Noyers.

POUR :

Madame Helen Morrison, conseillère

CONTRE :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Madame Caroline Desrosiers, conseillère

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8673-10-25

6.4

Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison d'abrasifs de type AB-10 pour la saison hivernale 2025-2026

ATTENDU QUE l'entretien de nos chemins en période hivernale requiert l'approvisionnement en abrasifs ;

ATTENDU QUE notre contrat avec la firme des saisons hivernales précédentes est arrivé à terme ;

ATTENDU QU'une demande de prix pour l'approvisionnement et la livraison de 3 700 tonnes d'abrasifs de type AB-10, en deux livraisons distinctes, a été transmise à deux (2) firmes le 22 septembre 2025 ;

ATTENDU la réception d'une (1) seule soumission ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement et la livraison de 3 700 tonnes d'abrasifs de type AB-10, en deux livraisons distinctes, à la firme Carrières



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Laurentiennes, Div Carrières Uni-Jac inc. pour la saison hivernale 2025-2026
au coût de 106 139,17 \$ taxes incluses.

D'autoriser monsieur Joé Arcand, coordonnateur par intérim au Service des
travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ci-haut
mentionné.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-33000-620.

8674-10-25

6.5

**Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison de sable pour la
saison hivernale 2025-2026**

ATTENDU QUE l'entretien de nos chemins en période hivernale requiert
l'approvisionnement en sable ;

ATTENDU QUE notre contrat avec la firme des saisons hivernales
précédentes est arrivé à terme ;

ATTENDU QU'une demande de prix pour l'approvisionnement et la livraison
de 2 500 tonnes de sable, en deux livraisons distinctes, a été transmise à
deux (2) firmes le 22 septembre 2025 ;

ATTENDU la réception d'une (1) seule soumission ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement et la livraison de 2 500 tonnes
de sable, en deux livraisons distinctes, à la firme Excavation R.B. Gauthier
Inc. pour la saison hivernale 2025-2026 au coût de 69 157,46 \$ taxes
incluses.

D'autoriser monsieur Joé Arcand, coordonnateur par intérim au Service des
travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ci-haut
mentionné.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-33000-622.



No de résolution
ou annotation
8675-10-25

6.6

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Octroi de contrat – Approvisionnement et livraison de sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-2026

ATTENDU QUE l'entretien de nos chemins en période hivernale requiert l'approvisionnement en sel ;

ATTENDU QUE notre contrat avec la firme des saisons hivernales précédentes est arrivé à terme ;

ATTENDU QU'une demande de prix pour l'approvisionnement et la livraison de 200 tonnes de sel, en deux livraisons distinctes, a été transmise à deux (2) firmes le 22 septembre 2025 ;

ATTENDU la réception d'une (1) seule soumission ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement et la livraison de 200 tonnes de sel de déglacage, en deux livraisons distinctes, à la firme Sel Windsor Ltée pour la saison hivernale 2025-2026 au coût de 26 499,44 \$ taxes incluses.

D'autoriser monsieur Joé Arcand, coordonnateur par intérim au Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ci-haut mentionné.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-33000-629.

8676-10-25

6.7

Octroi de contrat pour effectuer des travaux de resurfaçage sur le chemin des Plaines

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, en régie interne, au remplacement de trois (3) ponceaux sur le chemin des Plaines ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux de resurfaçage du chemin des Plaines pour donner suite aux travaux de remplacement de trois (3) ponceaux ;

ATTENDU l'opportunité de bénéficier des travaux de réfections du chemin des Pinsons et de l'intersection sur le chemin des Plaines pour effectuer une transition d'asphalte de qualité et durable ;

ATTENDU l'opportunité de bénéficier des travaux de réfections du chemin des Pinsons pour obtenir un prix concurrentiel pour le resurfaçage du chemin des Plaines ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres de services :

Firmes	Prix (taxe incluses)
Pavages Multipro inc.	80 519.87 \$
Pavage Jérastien inc.	102 565.52 \$

ATTENDU le règlement numéro 493 sur la gestion contractuelle en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'octroyer le contrat de resurfaçage du chemin des Plaines à Pavages Multipro inc. pour la somme de 80 519.87 \$ selon les conditions stipulées par le Service des travaux publics ;

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière ou monsieur Joé Arcand, coordonnateur au Service des travaux publics par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au règlement d'emprunt numéro 605-2024.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SANS OBJET

8.0 URBANISME – SANS OBJET

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8677-10-25

9.1 Ententes intermunicipales relatives à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, la Ville de Prévost et la Ville de Saint-Hippolyte désirent convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie et contre les sinistres dans le cadre de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de s'assurer de la participation de chacune d'elles lors de toutes demandes d'assistance, à l'exception des services d'équipes spécialisées d'intervention en présence de matières dangereuses (HAZMAT) et des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain (RSMU) ;

ATTENDU les schémas de couverture de risques en sécurité incendie des MRC des villes participantes à l'entente ;

ATTENDU l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) (ci-après « LSI ») ;

ATTENDU QUE les parties entendent se prévaloir des pouvoirs conférés par les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

après « **LCV** »); ou par les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après « **CM** ») ;

ATTENDU QU'en matière de protection incendie ou d'assistance lors de sinistre, le citoyen se doit d'être en tout temps au centre des préoccupations des intervenants œuvrant au sein des Services de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'afin de constituer une force de frappe compatible avec une intervention efficace, le principe de la coordination régionale fait partie intégrante des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser le maire ou la mairesse ainsi que la direction générale ou en leur absence le maire ou la mairesse suppléant(e) ainsi que la direction générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité les trois (3) ententes intermunicipales (Ville de Saint-Jérôme, Ville de Prévost et Ville de Saint-Hippolyte) relatives à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie et les sinistres.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Madame Helen Morrison, conseillère

Madame Caroline Desrosiers, conseillère

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8678-10-25

9.2

Ressources humaines – Embauche d'un directeur au Service de sécurité publique et incendie

ATTENDU la vacance du poste de directeur au Service de sécurité publique et incendie depuis la mi-année 2023 ;

ATTENDU la résolution numéro 7850-05-23 mandant la directrice générale de travailler sur une unification des services en matière d'incendie ;

ATTENDU QU'en attendant la conclusion de cette entente d'unification le conseil municipal a assuré les exigences du schéma de couverture de risques, des diverses normes et lois en matière de sécurité incendie par les ententes intermunicipales temporaires (7885-06-23 et 8083-01-24) ;

ATTENDU la nécessité d'assurer la direction du Service de sécurité publique et incendie pour une période plus longue que prévue pendant les discussions d'unification des services en matière d'incendie ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à l'embauche de monsieur Alain Grégoire en date du 14 octobre 2025 à l'échelon 7 du groupe B ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Alain Grégoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-22000-141

10.0 ENVIRONNEMENT

8679-10-25

10.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement (CCE) tenue le 22 septembre 2025

John Dalzell, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du
CCE tenue le 22 septembre 2025.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 22 et s'est terminée à 20 H 27.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Caroline Desrosiers, conseillère propose la
levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal.